

Formation professionnelle

Conditions Générales de Vente

Préambule

Les conditions générales de vente s'appliquent dans le cadre de l'action de formation professionnelle, organisée par l'association URCPIE Centre-Val de Loire.

Les parties concernées sont :

- L'URCPIE Centre-Val de Loire en tant qu'organisme de formation professionnelle ; certifiée Qualiopi, au titre de la catégorie Actions de formation ;
- Le Client, représentant le stagiaire et/ou son employeur.

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'URCPIE Centre-Val de Loire pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Celles-ci prévalent sur tout autre document du Client.

ARTICLE 2 - MODALITE D'INSCRIPTION

La demande d'inscription à la formation doit être faite par bulletin d'inscription dûment renseigné et retourné selon les moyens suivants :

- Par courrier à URCPIE Centre-Val de Loire, 9 rue Gutenberg 37420 Avoine ;
- Par mail à formation.urcpienvl@gmail.com.

Toute demande d'inscription donne lieu à l'établissement d'une convention de formation, que le Client doit retourner à l'URCPIE Centre-Val de Loire signée et revêtue du cachet de l'entreprise. L'inscription est définitivement validée lorsque ledit document est retourné signé. Dans le cas contraire, l'URCPIE Centre-Val de Loire se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client.

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis. Les inscriptions cessent lorsque le nombre maximum est atteint. La tenue de la session est confirmée au plus tard 15 jours avant la formation. Le Client reçoit alors une convocation et toutes autres informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts.

ARTICLE 3 - CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs des prestations sont fermes et définitifs. Ils sont indiqués dans le devis et sont réputés acceptés par le Client par la signature dudit document.

3.1. Modalités de paiement

Le paiement est à effectuer après la réalisation de la formation. Le règlement peut être effectué par :

- par chèque à l'ordre de l'URCPIE Centre-Val de Loire ;
- par virement bancaire sur le compte de l'URCPIE Centre-Val de Loire ;
- par lettre signée valant commande ou d'un bon de commande signé pour les structures ne pouvant émettre de chèques.

Toute formation commencée est due en totalité.

3.2. Retard de paiement

En cas de retard de paiement, et conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. En cas de retard de paiement lors d'une transaction entre professionnels, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement s'ajoutera systématiquement à ces pénalités.

3.3. Prise en charge

Si le Client bénéficie d'un financement par un organisme collecteur, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le Client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le reliquat sera facturé au Client.

Dans le cas où l'URCPIE Centre-Val de Loire ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au Client.

ARTICLE 4 - ANNULATION, MODIFICATION OU REPORT

4.1. Report ou annulation du fait du Client

Toute annulation, pour être effective, doit être confirmée par écrit.

Toute annulation intervenant, sauf cas de force majeure dûment justifié, entre 28 jours et jusqu'à 3 jours avant le début de la formation, donnera lieu à une facturation de la totalité des frais annexes et de 50 % des frais pédagogiques.

Toute annulation intervenant, sauf cas de force majeure dûment justifié, dans un délai inférieur à 72h et/ou un abandon au cours de la formation donnera lieu à une facturation de la totalité des frais annexes et pédagogiques.

4.2. Report ou annulation du fait de l'URCPIE Centre-Val de Loire

L'URCPIE Centre-Val de Loire se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, en cas de force majeure ou si le nombre d'inscrits est jugé pédagogiquement inapproprié. Dans ce cas, l'URCPIE Centre-Val de Loire en avertit le Client au moins 15 jours avant le début de la formation et le rembourse en intégralité. L'URCPIE Centre-Val de Loire n'est tenue à aucune indemnité d'aucune sorte.

L'URCPIE Centre-Val de Loire se réserve le droit de changer d'intervenants, le lieu et/ou les dates d'une formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.

ARTICLE 5 - LITIGES ET FORCE MAJEURE

5.1. Réclamations et litiges

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. En cas de litige survenant à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal administratif d'Orléans.

5.2. Force majeure

En cas de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil et d'inexécution de la présente convention, aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable, ni redevable de dommages et intérêts. En cas de survenance d'un tel événement, la partie qui en est victime doit en informer immédiatement l'autre partie.

Les parties s'engagent à chercher des solutions pour adapter les termes de réalisation de la formation.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'URCPIE Centre-Val de Loire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers.

ARTICLE 7 - PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de formation et autres ressources pédagogiques, quels que soient leur forme, mis à disposition du Client dans le cadre d'une action de formation, sont la propriété exclusive de l'URCPIE Centre-Val de Loire et/ou de ses partenaires. À ce titre, le Client s'engage à respecter le Code de la propriété intellectuelle et à ne pas reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, adapter, modifier, traduire, représenter, commercialiser ou diffuser à des tiers non participants aux formations, les supports de cours et autres ressources pédagogiques, mis à sa disposition dans le cadre de la réalisation des formations, sans l'accord préalable écrit de l'URCPIE Centre-Val de Loire et de ses partenaires concernés.

ARTICLE 8 - DONNEES PERSONNELLES

L'URCPIE Centre-Val de Loire s'engage à collecter, exploiter, transmettre et conserver les données personnelles strictement nécessaires, fournies par le Client, pour la bonne organisation et exécution de la formation.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Pour exercer ce droit, le Client doit adresser un courrier postal à l'URCPIE Centre-Val de Loire, 9 rue Gutenberg 37420 Avoine ou envoyer un mail à formation.urcpienvl@gmail.com.

Intitulé de la formation :

NOM Prénom :

Le :

Signature :